

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 12 JUIL. 2023

OBJET :

Centre Social – Projet de convention-cadre
avec la CAF

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 23

N° 2023.07.02

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance.

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Dan VILLIOT, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Nathalie MANTONNIER (pouvoir à L. MANTONNIER), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F FAURE), Emmanuel DELPONT (pouvoir à F. DAMBRINE)

ABSENTS : Duillo NOVARO, Sébastien CHEYNEL, Fabien PLANET, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Anne-Lise VIALON, Adjointe déléguée à la Jeunesse et aux Sports informe l'assemblée que le nouveau projet social 2023-2026 de l'Espace de Vie Sociale a été validé par la CAF de la Drôme en commission du 7 avril 2023. L'Espace de Vie Social est donc labellisé Centre Social.

En conséquence, le Centre Social peut désormais déposer des projets éligibles aux Prestations de Services (PS) « Animation globale et coordination » et « Animation collective familles ».

« L'Animation globale et coordination » est une fonction constitutive d'un centre social ; celui-ci doit répondre aux finalités et missions d'inclusion sociale et la socialisation des personnes, de développement des liens sociaux et de cohésion sur le territoire ainsi que de la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

« L'Animation collective familles » est organisée autour d'un projet « familles » qui doit répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire, développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, coordonner les actions et services de soutien à la parentalité et faciliter l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

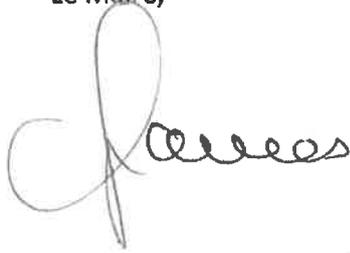
Pour cela, une convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Animation globale et coordination » et de la prestation de service « Animation collective familles », est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Drôme.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

12 JUIL. 2023